



Commission Régionale Féminine SAISON 2025 / 2026

PROCÈS-VERBAL N°48

Réunion du mardi 09 juin 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS REGIONAUX 2026/2027 Toutes Catégories

Dans le cadre de la préparation de la saison 2026/2027, les clubs ayant des desiderata particuliers sont invités à les communiquer à la Commission au plus tôt.
Les éventuelles **dates d'indisponibilité des terrains au cours de la saison 2026/2027** sont également à communiquer.

Obligations – article 11.4 du RSG de la LPIFF

La Commission fait le point sur les obligations liées à l'article 11.5 du RSG de la LPIFF pour cette saison 2025-2026.

Rappel du texte :

11.4 - Football Féminin.

11.4.1 - Les clubs participant au Championnat Régional Féminin ont l'obligation de :

- pour ceux évoluant en R1 F :

. Engager 1 équipe U18 F (ou U19 F si cette dernière participe au Challenge National Féminin U19) ou U15 F participant intégralement au Championnat Féminin correspondant de Ligue ou de District ;
Les ententes ne sont pas valables vis-à-vis de cette obligation.

. Disposer d'une Ecole Féminine de Football comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U11 F) et participant aux actions organisées par la Ligue et le District.

- pour ceux évoluant en R2 F :

. Engager 1 équipe U18 F (ou U19 F si cette dernière participe au Challenge National Féminin U19) ou U15 F participant intégralement au Championnat Féminin correspondant de Ligue ou de District ;
 . Engager 1 équipe féminine de football d'animation ou 1 équipe U13 F participant aux actions organisées par la Ligue et le District,
 . Avoir au moins 8 licenciées enregistrées U6 F à U13 F.
 Par mesure dérogatoire, et sous réserve de respecter les obligations des clubs participant au R3 F, le club accédant au R2 F n'est pas soumis aux obligations susvisées durant la première saison d'accession.

- pour ceux évoluant en R3 F :

. Engager 1 équipe U18 F (ou U19 F si cette dernière participe au Challenge National Féminin U19) ou U15 F participant intégralement au Championnat Féminin correspondant, ou 1 équipe féminine de football d'animation ou 1 équipe U13 F participant aux actions organisées par la Ligue et le District.
 Par mesure dérogatoire, le club accédant au R3 F n'est pas soumis à l'obligation susvisée durant la première saison d'accession.

11.4.2 - Le non-respect des obligations pendant 2 saisons consécutives et au-delà entraîne la rétrogradation de l'équipe Seniors Féminines dans la division inférieure la saison suivante.

Cette rétrogradation administrative n'est pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
 Il est toutefois précisé que pour participer à la Phase d'Accession Nationale à la D3 Féminine, le club concerné doit être en règle avec les obligations susvisées.

11.4.3 – Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison N, il revient en « 1ère saison d'infraction » en cas de nouvelle infraction lors de la saison N+1.

Situation des clubs – saison 2024-2025 :

Divisions	1 ^{ère} saison d'infraction	2 ^{ème} saison d'infraction
Régional 1	Aucune équipe	Aucune équipe
Régional 2	VAL DE France FOOT. ACADEMY 77 - 549941	Aucune équipe
Régional 3	Aucune équipe	Aucune équipe

Situation des clubs – saison 2025-2026 :

Divisions	1 ^{ère} saison d'infraction	2 ^{ème} saison d'infraction
Régional 1	PARIS CA 14 - 500221	Aucune équipe
Régional 2	Aucune équipe	Aucune équipe
Régional 3	Aucune équipe	Aucune équipe

La Commission invite le club de PARIS CA 14 à se mettre en conformité dès la saison prochaine (2026-2027) sous peine de rétrogradation administrative dans la division inférieure à l'issue de la saison 2026-2027.

COUPE DE France FEMININE – SAISON 2026-2027**Calendrier des tours régionaux :**

T1 (cadrage) : Samedi 12 septembre 2026 (si nécessaire en fonction du nombre d'engagements)

T2 : Samedi 19 septembre 2026

T3 : Samedi 03 octobre 2026

T4 : Samedi 17 octobre 2026

T5 : Samedi 31 octobre 2026

La liste définitive des clubs engagés pour cette compétition pour la saison 2026-2027 sera arrêtée le 15 juillet 2026.

Tous les clubs engagés en championnat Régional ou départemental Seniors Féminin à 11 sont engagés automatiquement dans cette coupe.

Les clubs ne souhaitant pas s'engager doivent retourner le formulaire de non engagement avant le 15 juillet 2026.

Pour rappel, les clubs en entente ne peuvent pas participer à cette épreuve.